PRISE EN CHARGE SOCIO-EDUCATIVE DES TOXICOMANES

- Système de protection sociale :

- depuis la fin de la 2nde guerre
- caisse de redistribution de fonds
- missions locales pour aider les jeunes à trouver du travail
- ...
- beaucoup d'administrations se sont mis en place pour venir en aide aux plus démunis

- Les toxicomanes ne sont jamais trop à l'aise pour aller en institution

- De plus, ils passent beaucoup de temps à chercher de l'argent pour s'acheter leurs produits

- Si on arrive pas à les convaincre d'aller dans ces administrations pour réclamer leurs droits : l'IDE doit l'envoyer vers un **travailleur social**

- L'hospitalisation des toxicomanes est très rare : souvent **soins en ambulatoire** (environ 90 %)

- 70 % des toxicomanes sont difficiles à déceler car ils sont « normaux » (travail ou sont étudiants, ...) ; beaucoup arrivent à dissimuler leur toxicomanie à leur entourage, donc ils leurs aient très difficile d'aller se faire soigner en demandant un ttt de substitution

- ***On peut aussi les envoyer vers des éducateurs, des assistantes sociales, des conseillères en éducation familiale et sociale, …***

- C'est un **réseau de professionnel** qui doit prendre en charge ces patients : beaucoup de relationnel, ... et des dispositifs d'aides ponctuelles (aides financières, ...)

- Quand on renvois les patients chez eux, il faut se soucier de comment vont se poursuivre les soins à l'extérieur : besoin d'aide ménagère, d'argent, ...

- ✔ Ce n'est pas le produit qui provoque la maladie psychiatrique (schizophrénie, ...), mais le produit exacerbe les traits de la pathologie

- ✔ Les toxicomanes sont souvent psychotique (environ 20 %), schizophrène, ...

- La **collaboration IDE / assistantesociale est très importante**

- L'IDE doit compter sur l'assistante sociale pour se recentrer sur le projet de soins

- Travail de l'assistante sociale : ré-instruction des droits, retour au logement, ... (l'IDE doit déléguer ces tâches pour se concentrer sur les soins)

- Personnes de 18 à 25 ans : gros problème car pas de RMI / il existe seulement quelques aides ponctuelles (environ 100 euros / mois, quelques mois seulement) ; problème aussi avec les plus de 60 ans

- Toujours prendre en compte l'environnement de la personne

Animations socio-éducatives :

- retrouver la notion d'espace et de temps
- se fixer des repères stables
- avoir des buts et des intérêts autre que la toxicomanie
- bénéficier d'une interface avec les activités dans la cité

Aide individuelle et ponctuelle, telle que :

· Aide dans les formalités administratives, dans la recherche d'un appartement.
· Aide à la démarche de recherche d'un travail, d'une occupation.
· Aider les patients à écrire des lettres, à répondre à du courrier.

La précarité de l'emploi, les difficultés liées au logement, une réelle solitude et souvent les procédures judiciaires en cours sont des obstacles qu'il faudra nécessairement franchir pour construire une forme de ré insertion sociale satisfaisante et peut-être même voir évoluer une situation vers moins de souffrance.

Les **CSST** (*Centres Spécialisés de Soins aux Toxicomanes*) assurent la prise en charge médico-psychologique et le suivi socio-éducatif des toxicomanes (aide à l'insertion et à la ré insertion).